

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU
COMMERCE EXTÉRIEUR

MINUTE

BRUXELLES, LE 13 août 1950.

Direction Générale du
Commerce Extérieur

I annexe

N°

PLAN SCHUMAN

Objet :

Monsieur le Ministre voudra bien trouver en annexe le rapport sur les travaux poursuivis à Paris par les délégations des six pays du 20 juin au 10 août 1950.

La Conférence reprendra ses travaux le 31 août. Il faudrait que la délégation belge fût à ce moment en possession d'instructions précises sur l'attitude qu'elle devra adopter.

Dans ce but, la Direction Générale B a l'honneur de proposer à Monsieur le Ministre de soumettre immédiatement les documents ci-joints à l'examen du C.M.C.E. (Comité Ministériel de Coordination Economique).

Deux questions essentielles dominent le problème pour la Belgique : au point de vue politique, les Institutions, au point de vue économique, les conséquences du marché unique pour nos charbonnages.

Concernant les questions institutionnelles, une note sera présentée à Monsieur le Ministre d'ici quelques jours.

Quant aux questions économiques, l'annexe IV relative à la période de démarrage est particulièrement intéressante. Jusqu'à présent la délégation allemande n'a toutefois pas marqué son accord au sujet du mécanisme qui

Minutée par



Nom et visa du Chef de Service :

Nom et visa du Directeur Général :



Visa du Secrétaire Général :

y est prévu (les Allemands étant les plus grands producteurs devraient contribuer pour la plus large part à l'alimentation des caisses de péréquation). Le Gouvernement bel devra de son côté prendre position sur les subventions qu'il devra accorder aux caisses de péréquation. Cette question spécialement étudiée par le Ministère des Affaires Economiques qui fera rapport à ce sujet.

En possession de tous les éléments concernant la question, la C.M.C.E. et éventuellement le Conseil des Ministres devront donner les directives voulues à la délégation belge pour la poursuite des pourparlers à Paris.

A. L. Minors O. L. Girard

CONFIDENTIEL

PLAN SCHUMAN.

24/8

NOTE POUR LE C.M.C.E.